

ROUBAIX-TOURCOING

Le bourrage du Bloc

Dans le « Journal de Roubaix », M. Maurice Aubert continue à défendre la bourgeoisie, haut, moyen et bas, à laquelle il appartient. Il s'efforce de creuser plus profondément chaque jour, l'abîme qui sépare la Société en deux classes distinctes, ennemies irréconciliables, plus haïssables aujourd'hui qu'il y a, demain qu'aujourd'hui. C'est ce qu'il y a d'essentiel dans ses articles, qui ne varient pas, et qui, hormis cela, ne contiennent guère que du vide.

Hier encore, il critiquait la « vieille classification des partis » qui se fait encore au Ministère de l'Intérieur. Il déclare que les diverses appellations n'ont plus de sens, et qu'il n'y a plus, depuis dimanche, que deux partis en présence : le Bloc national et les Unifiés. Pour formuler le premier, précisait-il, on a accepté tous les honnêtes gens, on n'a exigé d'aucune étiquette spéciale.

Voilà qui est clair. Devant la débauche de peu près certains, on a formé un Bloc. C'était le seul moyen d'unifier le parti, sinon honorairement. Et l'on a fait entrer dans ce Bloc tout, ceux qui ne sont pas laissés effaroucher par l'épouvantail grossier du bolchevisme, que l'on applique, comme un masque, sur le visage du socialisme.

M. Aubert excite à être le truchement du socialisme, à la dévotion de toutes les réactions. Pour l'exécuter, il propose de se constituer, au sein du Bloc national, un comité de direction, qui trouve le moyen d'y combiner le paillardisme, et le rend encore responsable de toutes les grèves.

C'est évidemment au moyen de procédés de ce genre qu'il a été abusés les quelques radicaux qui ont consenti à figurer sur la liste dite de « concentration républicaine », où on voit inscrits à côté des plus notables réactionnaires de Roubaix.

Mais cela ne s'est pas passé, paraît-il, sans trahison. La corde radicale est survenue. On en a trop joué. Elle est prise à cesser.

Malgré l'air de brader du bolchevisme, les radicaux fondus dans le Bloc municipal roubaixien, on distingue suffisamment encore les couleurs unies lavées.

D'ailleurs, afin que nos lecteurs ne s'y méprennent pas, nous nous chargeons de faire incessamment la lumière sur les pages de quelques-uns de ces journaux qui, naguère rouges de couleur, ne le sont plus maintenant que de honte...

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 17 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dron.

Les principales décisions prises au cours de cette séance sont les suivantes :

SERVICE DES EAUX. — Le Conseil a émis un avis favorable à l'approbation du compte budgétaire de 1917 dont l'excédent se monte à 395.666 fr.

DEPENSES IMPREVUES. — On approuve ces dépenses se montant à 5.727 fr.

COLLEGE DE JEUNES FILLES. — L'augmentation de personnel du personnel domestique et la création d'un nouveau poste institutrice sont approuvées.

PERSONNEL DE LA POLICE. — Le Conseil ratifie la décision prise pendant la guerre de renforcer le personnel. Un crédit de 11.800 fr. est voté pour l'augmentation de traitement des commissaires.

ELECTRICITE. — Par suite d'un malentendu entre la Ville et la Compagnie Alsacienne chargée de fournir et de faire fonctionner les appareils et prétendant changer, au prix exorbitant de 13.800 fr. en un prix excessif de 10.750 fr. le Conseil décide d'appeler à la commission arbitrale.

PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE. — On décide de demander comme précédemment une participation gouvernementale de 500.000 fr.

EXTENSION DU RESEAU DES TRAMWAYS. — Le Conseil donne avis favorable à l'étude d'un projet de ligne allant de Tourcoing à Hainin, en passant par Neuville.

SUPPRESSION DE L'OCROT. — La suppression de l'ocrot ayant nécessité la création de taxes sur les revenus des propriétés bâties, on non bâties, et sur les loyers, le Conseil municipal décide de demander la suppression de l'ocrot, tout en laissant à la commission arbitrale le soin de trouver la part des locaux trop construits devant être retirés de la taxe à 6 % au lieu de 5 % et de répartir cette différence par 13 centimes additionnels.

LIQUIDATION COMMERCIALE. — Un incident. Le contrôle des opérations du bureau commercial pendant la guerre est au conseil municipal. Le chiffre du déficit est de 218 millions. M. Dron ayant fait l'éloge de la gestion, M. de Basse, conseiller municipal, proteste, non contre le chiffre de déficit, mais contre le scandale de ceux qui ont géré les affaires de la commune. Il rappelle à l'assemblée les orges, les bananes organisées devant la misère générale, le blé réparti, le ravitaillement, le ravitaillement, et rappelle à M. Dron, qui défend constamment, les lettres qu'il a adressées au premier ministre et au général. L'incident est clos par l'approbation de ce compte.

RESTAURATION DU CIMETIERE. — La Ville prend à sa charge la restauration des tombes des indigents pendant la guerre.

PROJET D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE LA VILLE. — Le Conseil reçoit communication d'un grand projet qui décide de faire implanter, de manière à le répandre dans la population.

Les principaux projets, que porte le rapport sont les suivants : Création d'une belle entrée de la ville, d'une avenue de la gare au centre de la ville, d'une avenue boisée conduisant au Stade Tourcoing.

Nouveaux aqueducs pour l'écolement des rues. Méthodes plus pratiques pour leur construction.

Création d'une place publique au Champ du Bus, rue Condorcet. Agrandissement de la place de la Croix-Blanche.

Entretien immédiat d'un grand jardin public à l'emplacement de l'ancien cimetière.

Création d'un jardin botanique et Musée attenants.

Création d'un parc public au Blanc-Sec.

UN AUTRE INCIDENT. — M. Bernard lit à son administration depuis 20 ans.

M. de Basse, intervenant une seconde fois, accuse, justement d'ailleurs, M. Bernard de faire au sein du Conseil municipal de la propagande électorale.

M. Dron répond qu'il ne se représente plus aux élections de Tourcoing, et remercie le Conseil municipal de sa collaboration.

La nouvelle convention du Textile

Grâce aux efforts persévérants des délégués ouvriers de l'industrie textile, leur contrat collectif fixant les salaires, a été signé entre la Chambre Syndicale patronale et la Chambre Syndicale ouvrière.

Ce contrat fixe les salaires pour la région de Lille et environs. Nous croyons intéressant de le publier ci-dessous in-extenso :

Entre les délégués du Syndicat des Fabricants de toiles de Lille et environs (pour les usines sises à Lille et les communes limitrophes) d'une part, et les délégués du Syndicat des ouvriers de l'industrie textile de Lille et environs d'autre part ; Il a été, à la suite des entretiens qui ont eu lieu le 14 août et le 7 octobre 1919, arrêté et convenu ce qui suit :

APPLICATION DE LA SEMAINE DE 48 HEURES

Les délégués du Syndicat patronal déclarent accepter l'application à partir de la mise en vigueur du présent contrat de la semaine de 48 heures de travail effectif par semaine, sans interruption dans les usines de ses adhérents, sauf les dérogations prévues tant par la loi que par les dispositions du règlement d'administration publique.

MAINTIENS DE LA PRODUCTION

Les délégués des Syndicats ouvriers déclarent qu'ils acceptent, sous réserve de ce qui est dit ci-dessous, que tous les travailleurs s'appliquent à maintenir la production d'avant-guerre, s'adaptent aux méthodes nouvelles de travail pour que la production soit maintenue à son niveau d'avant-guerre, sans interruption dans les usines de ses adhérents, sauf les dérogations prévues tant par la loi que par les dispositions du règlement d'administration publique.

Les délégués des Syndicats ouvriers déclarent qu'ils acceptent, sous réserve de ce qui est dit ci-dessous, que tous les travailleurs s'appliquent à maintenir la production d'avant-guerre, s'adaptent aux méthodes nouvelles de travail pour que la production soit maintenue à son niveau d'avant-guerre, sans interruption dans les usines de ses adhérents, sauf les dérogations prévues tant par la loi que par les dispositions du règlement d'administration publique.

Les délégués des Syndicats ouvriers déclarent qu'ils acceptent, sous réserve de ce qui est dit ci-dessous, que tous les travailleurs s'appliquent à maintenir la production d'avant-guerre, s'adaptent aux méthodes nouvelles de travail pour que la production soit maintenue à son niveau d'avant-guerre, sans interruption dans les usines de ses adhérents, sauf les dérogations prévues tant par la loi que par les dispositions du règlement d'administration publique.

METIERS AUTOMATIQUES (Northrop ou autres)

Sur la base horaire ci-dessus avec augmentation de cinq centimes par paire de métiers supplémentaires.

La dérogation ouvrière déclare ne pas être comprise dans le présent contrat.

METIERS POUR ARTICLES D'EXPORTATION

Ganduite à quatre mètres

Jusque 100 c/m largeur du tissu, 1 fr. 50. — De 101 à 120 c/m, largeur, 1 fr. 60.

Mètres à veleurs.

Conduite à quatre mètres, 1 fr. 75.

AUTRES SERVICES

Maître lamier, 2 fr. — Rentreux, 1,65 à 1,75. — Apprenti rentreux, 0,55. — Monteur de roueuses, 1,75. — Contremaitre de tissage et de préparation, 2,25 à 2,50. — Encadreur et parcour, 2,25 à 2,50. — Homme de peine, 1,50, 1,60, 1,75. — Contre-dame, 1,50. — Visiteur, 2 fr. — Aiguilleuse, 2,50. — Fondueuse, 2 fr. — Tondeuse, 1,75. — Tondeuse pièces à la machine, 1,75.

MEMBRE DU JURY DES CONCOURS

La nouvelle pelote anatomique A COMPRESSION SOUPLE de M. Glaser, de Paris, 63, boulevard Sébastopol, est la seule qui maintienne de la façon radicale et sans aucune gêne les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles.

Docteur Pierre BARBERI, Lauréat de la Faculté de Médecine de Paris, ancien Externe des Hôpitaux de Paris.

Basé sur des données précises, la nouvelle pelote anatomique A COMPRESSION SOUPLE triomphe de toutes les difficultés et résout ce difficile problème d'un appareil parfait.

Sanctionnée par le corps médical lui-même, la nouvelle pelote adaptée à la science SAÏRES, c'est le dernier progrès de la science herniaire.

VOICI DES PREUVES

13 octobre 1919.

Monsieur Glaser,

Je vous remercie de m'avoir guéri de la hernie volumineuse dont je souffrais depuis si longtemps. Que ne me suis-je adressé à vous plus tôt ? Grâce à vous, j'ai retrouvé la santé et, avec elle, le plaisir de vivre.

Dans un but humanitaire, je vous autorise à publier ma lettre.

M. MASSON, François, Adjoint au maire, à Mécquignies, par Bavay (Nord).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils. Allez donc tous à :

Marquise, 20 novembre, Hôtel Delcroix-Beaurain, Calais, 30 novembre, Hôtel Meurice. Bourges, 1^{er} décembre, Hôtel de la Gare. Saint-Pol-sur-Ternoise, 2 décembre, à partir de 9 h. 30, Hôtel du Trocadéro. Boulogne-sur-Mer, 3 décembre, Hôtel de France.

MANDATS OUVRIERS DE LA COMMISSION MIXTE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE DE LILLE ET ENVIRONS

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

SYNDICAT DES TRANSPORTS.

Le Conseil syndical informe les camarades qui ont déposé leur carte confédérale au secrétariat de la grève du Bâtiment, de passer chez lui pour toucher une indemnité.

Le Secrétaire : H. LOBERT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

CONFERENCE PUBLIQUE

Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre, le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgoing, 23, ou chez les camarades : M. Fives, rue de Valenciennes, 16, à Fives-Saint-Maurice. — Chez ce dernier, perception permanente.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la